

**SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC**

Tél. : 03 87 98 93 55

**ARRETE**

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux de génie civil avenue du Général de Gaulle et sur le chemin de halage,

**Arrête**

- Article 1 :** L'entreprise DEMATHIEU BARD procédera, pour le compte du Département de la Moselle, à des travaux de génie civil avenue du Général de Gaulle au niveau du pont des Alliés, **du 13 juin au 12 août 2022.**
- Article 2 :** Durant cette période, le sens de circulation en provenance du rond-point de la route de Nancy vers Welferding sera fermé. Une déviation sera mise en place par la route de Nancy et la RD661. La circulation sur le chemin de halage sera perturbée avec le rétrécissement du chemin au droit des travaux. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.
- Article 3 :** L'entreprise DEMATHIEU BARD sera chargée de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier ainsi que le dispositif de déviation.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2022.
- Article 6 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Sarreguemines, le 8 juin 2022  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christian DIETSCH



Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.